

WP Board No. 955/04 Rev. 1

22 novembre 2004 Original : anglais F

Organización Internacional del Café Organização Internacional do Café Organisation Internationale du Café

International

Comité exécutif 257<sup>e</sup> réunion 25 – 27 janvier 2005 Londres, Angleterre Comité virtuel de présélection Projet de mandat

#### Contexte

- 1. À sa 255<sup>e</sup> réunion en mai 2004, le Comité exécutif a noté que le Comité virtuel de présélection (CVP), qui avait été créé en mars 2004 pour une période probatoire, faisait du bon travail et devrait être maintenu en fonction. Le Comité a donc décidé de recommander au Conseil d'approuver le document intitulé "Renseignements de base sur la présentation de dossiers au Fonds commun pour les produits de base afin d'obtenir le soutien financier nécessaire aux activités associées au café" (document EB-3573/96 Rev. 4). Ce document a été ultérieurement approuvé par le Conseil à sa 90<sup>e</sup> session.
- 2. Afin de faciliter l'établissement du CVP, un projet de mandat est joint en annexe. Comme suite aux observations formulées par le Comité exécutif en septembre 2004, ce document a été révisé de façon que le Comité virtuel puisse s'adapter aux circonstances, sans limites de durée des mandats ou du nombre des participants.
- 3. À sa réunion de janvier 2005, le Comité exécutif sera informé du nom des représentants nommés pour participer au CVP.

### Mesures à prendre

Le Comité exécutif est invité à <u>examiner</u> le projet de mandat du Comité virtuel de présélection (CVP) et, s'il le juge approprié, à <u>l'approuver</u>.

# PROJET DE MANDAT DU COMITÉ VIRTUEL DE PRÉSÉLECTION

### **Objectif**

1. Le Comité virtuel de présélection (CVP) a pour objectif de hâter le processus d'évaluation des nouvelles propositions de projets. Le Comité examine et évalue les nouvelles propositions de projets compte tenu des questions d'actualité des projets puis soumet ses recommandations au Comité exécutif.

### Durée

2. Le Comité virtuel de présélection est un comité permanent de l'Organisation.

### Présidence du Comité

3. Le Directeur exécutif de l'OIC remplit les fonctions de Président du Comité.

## Composition

- 4. Le Comité est constitué de représentants des Membres exportateurs et des Membres importateurs nommés par les porte-parole des Producteurs et des Consommateurs ou par les pays Membres. S'ils le souhaitent, les représentants des pays Membres peuvent se faire représenter par des experts techniques et désigner des conseillers.
- 5. Les membres du CVP doivent avoir accès à l'Internet et avoir une parfaite connaissance des projets terminés, en cours ou à l'étude par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB).

### Procédures de travail

- 6. Le Comité fonctionne par courrier électronique (projects@ico.org).
- 7. Le Comité travaille en anglais seulement mais afin d'accélérer le processus d'évaluation, les documents clés peuvent également être diffusés dans les autres langues de l'Organisation (espagnol, français ou portugais) selon la langue de la proposition initiale.
- 8. Le Secrétariat étudie les observations du Comité puis, sur cette base, il élabore un rapport d'évaluation préliminaire qui est communiqué aux pays qui ont présenté la nouvelle proposition de projet afin qu'ils prennent les mesures appropriées.
- 9. Le Président du Comité fait rapport au Comité exécutif.

## Évaluation des propositions

- 10. Le Comité complète la liste récapitulative préparée par le Secrétariat pour chaque évaluation de nouvelle proposition de projet.
- 11. Les éléments d'appréciation pouvant être pris en considération par le Comité peuvent être téléchargés depuis le site web de l'OIC, <u>www.ico.org</u>, sous la section "Projets":
  - i) Le Manuel pour la préparation et la gestion des projets à financer par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB);
  - ii) Les renseignements de base sur la présentation de dossiers au FCPB afin d'obtenir le soutien financier nécessaire aux activités associées au café (document EB-3573/96 Rev. 4);
  - iii) Le dernier rapport de situation sur les projets (afin d'éviter toute répétition inutile des efforts et garantir l'établissement de synergies avec les projets sur le café en cours parrainés par l'OIC);
  - iv) La stratégie de mise en valeur du café de l'OIC (document EB-3768/01 Rev. 3).